



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 51 de l'ordre du jour

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer
le paludisme dans les pays en développement,
particulièrement en Afrique**

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique – état de l'application de la résolution 57/294 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

Le présent rapport, établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), contient une mise à jour sur l'application des recommandations figurant dans la résolution 57/294 de l'Assemblée générale sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Il s'inspire pour une large part du rapport sur le paludisme en Afrique – 2003, publié en avril 2003 par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec des contributions de la Banque mondiale, examine l'état de la mobilisation des ressources et du financement de la lutte contre le paludisme, donne des exemples des méthodes qui ont permis d'intégrer le contrôle de cette maladie dans des approches sectorielles de la planification de la santé et du développement, et décrit les efforts déployés pour renforcer le partenariat visant à faire reculer le paludisme. Le rapport conclut en proposant un certain nombre de recommandations à l'examen de l'Assemblée générale, afin d'accélérer la mise en oeuvre des activités de lutte contre le paludisme.

Rectificatif

La page 1 du document A/58/136 du 11 juillet 2003 doit se lire comme indiqué ci-dessus.

